

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1957 B 01152
Numéro SIREN : 572 011 526
Nom ou dénomination : HOLPA

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2019 sous le numéro de dépôt 30874



20190308742018

DATE DEPOT : 02/05/2019

N° DE DEPOT : 30874

N° GESTION : 1957B01152

N° SIREN : 572011526

DENOMINATION : HOLPA

ADRESSE : Imm Monceau-42 r Washington 75008 Paris

MILLESIME : 2018

HOLPA

Société par actions simplifiée au capital de 536.420 €
Siège social : Immeuble Monceau, 42, rue Washington à Paris 8^{ème} (75)
572 011 526 RCS Paris

Effecte du tribunal
Commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
03 MAI 2019
S. 101
30874

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 11 AVRIL 2019**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

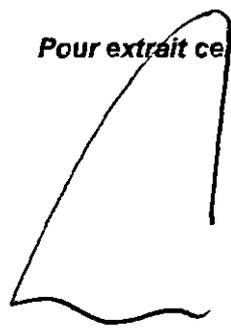
Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et Décision de l'associé unique

Deuxième décision (affectation du résultat)

L'associé unique, constatant que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se soldent par un résultat déficitaire d'un montant de 23.295,43 €, décide d'affecter cette perte au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois précédents exercices.

Pour extrait certifié conforme



MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
TÉL. : +33 (0)1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0)1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

HOLPA

Siège Social : Immeuble Monceau, 42 rue de Washington, Paris 75008

Société par actions simplifiées au capital de 536.420€

N° Siren : 572 011 526

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

HOLPA

*Comptes Annuels
Exercice clos le 31
décembre 2018*

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'associé unique de la société HOLPA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HOLPA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

HOLPA

*Comptes Annuels
Exercice clos le 31
décembre 2018*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation

HOLPA

*Comptes Annuels
Exercice clos le 31
décembre 2018*

s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris la Défense, le 08 Avril 2019

Le commissaire aux comptes

MAZARS



ROMAIN MAUDRY

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort. Prov.</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 181		1 181	1 181
Prêts	271 507		271 507	291 632
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	272 687		272 687	292 812
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	3 021 083		3 021 083	3 020 955
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	103 199		103 199	131 397
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	3 124 282		3 124 282	3 152 352
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 396 969		3 396 969	3 445 165

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>
Capital social ou individuel (dont versé :)	536 420	536 420
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 830 281	2 830 281
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	6	6
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	637 829	637 829
Report à nouveau	(589 972)	(565 338)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(23 295)	(24 635)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	3 391 269	3 414 565
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 700	30 600
Dettes fiscales et sociales		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	5 700	30 600
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 396 969	3 445 165

Résultat de l'exercice en centimes -23 295,43

Total du bilan en centimes 3 396 969,26

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			24 715 4 932	26 182 5 243
DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			29 647	31 425
RESULTAT D'EXPLOITATION			(29 647)	(31 425)
OPERATIONS EN COMMUN Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			6 352	6 790
PRODUITS FINANCIERS			6 352	6 790
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			6 352	6 790
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(23 295)	(24 635)

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	102 030	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	102 030	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	102 030	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	102 030	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	108 382	6 790
TOTAL DES CHARGES	131 677	31 425
BENEFICE OU PERTE	(23 295)	(24 635)

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

<u>PERTE NETTE COMPTABLE</u>	(23 295,43)
RESULTAT FISCAL	
	(23 295,43)

SUIVI DES DEFICITS FISCAUX

<u>- Déficits fiscaux au taux normal</u>	14 338 248,63
· Déficit 1999	11 326 407,68
· Déficit 2000	2 375 142,64
· Déficit 2001	280 050,40
· Déficit 2002	77 307,77
· Déficit 2010	16 643,25
· Déficit 2011	8 486,69
· Déficit 2013	29 482,95
· Déficit 2014	24 018,04
· Déficit 2015	21 935,66
· Déficit 2016	130 843,52
· Déficit 2017	24 634,60
· Déficit 2018	23 295,43

ANNEXE

I - IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

HOLPA, filiale à 100 % du Groupe LAGARDERE, est intégrée dans les comptes consolidés de LAGARDERE SCA selon la méthode de l' "Intégration globale".

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Les titres immobilisés sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, une dépréciation est constatée par référence à la situation nette de la filiale.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

III- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**A - BILAN****1° Immobilisations financières**

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	31.12.2018
- Autres titres immobilisés	1	-	-	1
- Prêts	394	-	(122)	272
- Provisions sur prêts	(102)	-	102	-
	<u>293</u>	<u>-</u>	<u>(20)</u>	<u>273</u>

Suite à la clôture de la liquidation de la société EURO TMT, le prêt accordé à cette société a été passé en charges et la provision correspondante reprise.

2° Autres créances

Les autres créances, d'un montant de 3 021 K€, se rapportent aux avances en compte courant accordées à LAGARDERE FINANCE et aux intérêts y afférents.

3° Capital

Le capital social représente un total de 536 420 €. Il est divisé en 107 284 actions de 5 € de valeur nominale.

4° Primes d'émission et de fusion

Le compte primes d'émission et de fusion, qui représente un montant de 2 830 K€ demeure inchangé par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

5° Entreprises liées (en K€)

<i>Comptes d'actif</i>	<i>Valeur brute</i>	<i>Provisions</i>	<i>Net</i>
- Autres titres immobilisés	1	-	1
- Autres créances	3 021	-	3 021

6° Etat des échéances des créances et des dettes

Les créances et les dettes de la société ont toutes une échéance inférieure à un an à l'exception d'un prêt de 270 K€ dont l'échéance est au 31/12/2021.

B - COMPTE DE RESULTAT

Impôt sur les bénéfices

Le résultat fiscal de l'exercice, déficitaire, a été transmis à LAGARDERE SCA dans le cadre du régime d'intégration fiscale.

IV -AUTRES INFORMATIONS

1° Engagements hors bilan : Néant

2° Tableau des autres titres immobilisés (Cf. tableau page 10)

AUTRES TITRES IMMOBILISES AU 31 DECEMBRE 2018

SOCIETE	CARACTERISTIQUE DU CAPITAL		QUOTE PART DETENUE		VALEUR D'ACQUISITION	PROVISION POUR DEPRECIATION SUR VALEUR D'ACQUISITION	VALEUR NETTE AU 31/12/2018	VALEUR NETTE UNITAIRE
	MONTANT	NOMBRE DE TITRES	NOMBRE DE TITRES	%				
LAGARDERS TRAVEL RETAIL FRANCE	18 060 980	392 630	5		1 009,97	-	1 009,97	201,99
STE FINANCIERE MARTIN SART	628 773		1		170,62	-	170,62	170,62
TOTAL					1 180,59	-	1 180,59	